



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Avis de résultat de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création de huit petites unités spécialisées dans l'accueil d'adultes avec troubles du spectre de l'autisme en situation très complexe en Ile-de-France dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique**

Objet : création de huit petites unités résidentielles de 6 places spécialisées dans l'accueil d'adultes avec troubles du spectre de l'autisme associés des comorbidités relevant d'autres troubles du neuro-développement, en situation très complexe en Ile-de-France.

*Avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 20 mai 2021*

L'inclusion des adultes autistes constitue l'un des cinq engagements de la stratégie nationale pour l'autisme dans le champ des troubles du neuro-développement 2018-2022.

Face à ces enjeux et dans le cadre de la démarche une réponse accompagnée pour tous, il est apparu un manque de structures de vie pérennes en capacité d'apporter des réponses durables et adaptées aux besoins des personnes présentant des troubles très sévères et s'articulant avec les ressources spécifiques existantes. La très grande complexité tient à la fois à la situation clinique de la personne et à l'inadéquation fondamentale avec les moyens et l'environnement de l'accompagnement, aboutissant à une impossibilité pour les accompagnants de poursuivre leur mission au quotidien.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé a prévu la création de petites unités résidentielles médicosociales pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme le plus souvent associés à des comorbidités relevant d'autres troubles du neuro-développement. Ces unités doivent constituer, sur leur territoire, une solution complémentaire à d'autres, dans le cadre de parcours d'accompagnement fluides et adaptés aux besoins évolutifs des personnes. Elles ont vocation à constituer un pôle ressource territorial.

La commission de sélection, réunie le 13 janvier 2022, a retenu les projets mentionnés ci-après :

*Certains des résultats énoncés ci-après, concernés par une transformation, pourront être soumis à l'avis consultatif de la commission d'information et de sélection des appels à projet (CISAP) de leur département avant d'être considérés comme définitifs. Un avenant au CPOM devra être signé. En l'état, ces résultats sont donc donnés à titre provisoire.*

Département	Enveloppe	Opérateur
75	1 250 000 €	LE SILENCE DES JUSTES
77	1 250 000 €	ADAPEI
78	1 250 000 €	DELOS
91	1 250 000 €	SAUGE
92	1 250 000 €	ARISSE <i>sous réserve de la consultation de la CISAP et de la conclusion d'un avenant au CPOM</i>
93	1 250 000 €	SOS SOLIDARITES
94	1 250 000 €	CESAP
95	1 250 000 €	LE SILENCE DES JUSTES

Fait à Saint-Denis, le 01/02/2022

Pour La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Directrice générale adjointe

**Signé**

**Sophie MARTINON**